

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 10

Artikel: Traduisons le Conseil des Etats devant une Haute Cour... de linguistes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Polémique autour du Fonds national suisse pour la recherche scientifique

Des critiques, souvent acerbes, ont été portées récemment contre le Fonds national. Parties de Genève: d'« Action étudiante », journal des étudiants genevois, puis reprises et discutées par « La Suisse » et la « Tribune de Genève ». De son côté, la « N.Z.Z. » avait publié d'utiles articles sur le rôle du Fonds national.

Laissons de côté les attaques personnelles, douteuses, contre l'actuel directeur du fonds ou les tentatives de disqualifier le meneur de l'attaque. Jugeons sur le fond(s). Les débats engagés ont été positifs.

L'organisation

Le Fonds national a été créé en 1952.

Il y a un peu plus d'une année, il a fêté son dixième anniversaire, publiant à cette occasion un intéressant rapport récapitulatif: nous y puiserons une partie de notre documentation.

Le but du F.N.R.S. était d'encourager de jeunes chercheurs suisses et de les aider à poursuivre dans notre pays même leurs recherches. Précisons que seule la recherche fondamentale, sans but commercial, est encouragée. En France, le Centre national de la recherche scientifique favorise aussi la recherche appliquée; la Hollande connaît deux institutions: l'une pour la recherche pure (Z. V. O.), l'autre pour la recherche appliquée (T. N. O.). En Suisse, le problème de l'encouragement de la recherche appliquée demeure ouvert. Ajoutons encore que les sciences morales sont encouragées au même titre que les branches scientifiques au sens étroit du terme.

L'organisme suprême est le Conseil de fondation, qui se réunit environ une fois l'an, discute des principaux courants de la recherche scientifique, approuve les comptes et décide des subsides dépassant 100 000 francs. L'exécutif est représenté par le Conseil de la recherche, qui siège une dizaine de fois par an. En font partie vingt-huit personnalités marquantes des milieux scientifiques suisses. Elles, décident de l'attribution des crédits.

Le statut du F.N.R.S. est celui d'une association privée, subventionnée par la Confédération. Il ne s'agit donc pas d'une institution d'Etat. Le fonds n'est donc pas soumis à une forme quelconque de contrôle démocratique (si ce n'est un contrôle du Département des finances pour utilisation conforme de la subvention). Il jouit donc d'une très grande liberté d'action.

Si un chercheur — en principe, il doit être docteur ou avoir accompli déjà un travail de recherche suffisant pour qu'il puisse être jugé sur pièces — désire entreprendre une recherche — il a le choix entre deux possibilités: ou s'adresser à son Université, qui reçoit du F.N.R.S., chaque année, un subside global, dont elle peut disposer librement, et avec lequel elle finance un certain nombre de recherches pas trop coûteuses, ou s'adresser directement au Fonds central.

Dans les deux cas, il faut qu'un professeur s'intéresse à ses études et patronne sa demande. Ensuite, vient le barrage de diverses commissions, qui souvent travaillent lentement.

Les demandes refusées ne représentent pas plus du 17 % de l'ensemble des demandes. Le motif généralement invoqué est: compétences jugées insuffisantes du requérant.

Les crédits alloués au Fonds national ont passé de 1 à 7 millions en dix ans. De plus, 50 millions étaient investis dans un fonds spécial pour la recherche atomique. Actuellement tous ces crédits sont regroupés et la somme allouée annuellement est de 23 millions. En dix ans la Confédération a donc dépensé plus de 100 millions de francs.

Critiques et réponses

Insuffisance des crédits

Vingt-trois millions par an, c'est peu. Ne comparons pas avec le budget militaire, encore que... Comparons avec la recherche privée. Une seule firme

chimique bâloise consacre à ses propres recherches 30 millions par an. En regard, les 23 millions de la recherche nationale sont dérisoires.

Les responsables ont répondu paradoxalement ceci: « Avec 23 millions, nous satisfaisons la demande. Si l'on nous en offrait 100, nous ne saurions qu'en faire. »

Mais pourquoi la demande n'est-elle pas plus forte? Parce que la recherche, cela ne s'improvise: un chercheur, ce n'est plus un homme qui a sa petite idée et qui la cultive, dans le coin d'une mansarde avec des grimoires et des bouquins, ou au fond d'un garage avec éprouvettes et quincaillerie.

La recherche doit être guidée, dirigée, elle implique le plus souvent un travail collectif, elle a besoin de locaux, d'équipement; bref, elle présuppose toute une infrastructure, et cette infrastructure ne peut être donnée que par nos Universités cantonales et les Instituts qui s'y rattachent.

Le problème numéro 1, c'est donc le développement de nos Universités; le milliard dont elles ont besoin (cf. D.P. n° 5). Alors, quand leur développement aura été organisé et planifié, alors seulement, les 23 millions pour la recherche apparaîtront comme dérisoires par rapport à la demande formulée.

La sélection des chercheurs

Ici deux écoles. Les Anciens, qui sont à la tête de la recherche, et les Modernes. Les Anciens disent: « Un chercheur, un vrai, il a la foi ». Et les « mordus » acceptent pour la beauté de l'idée quelques privations matérielles. Les Modernes disent: « En fait ce tri ne sépare pas les purs des moins purs, mais ceux qui ont de l'argent et ceux qui n'en ont pas. Et ces derniers désirent en gagner sans sacrifier leur goût pour la recherche. La solution, c'est l'émigration, aux Etats-Unis surtout, qui offrent et l'argent et le travail. » Un rapport récent a révélé que nous exportons 20 millions de matière grise par an, c'est-à-dire des savants suisses qui « valent » 20 millions par an (qu'on nous passe ces expressions triviales!). Il est donc évident que les efforts pour donner aux chercheurs un véritable statut doivent être poursuivis. La nomination de quelques professeurs d'Université nommés professeurs de recherches et déchargés de la responsabilité d'une chaire n'est qu'un premier pas.

Mais il vaut la peine de s'arrêter plus longuement au problème des salaires.

Les salaires

En général, les chercheurs sont payés moins qu'un scientifique travaillant à la production. Ils retirent, en effet, de leur travail des satisfactions « payantes ». On fait entrer dans la balance cette rémunération morale. L'alignement se fait donc avec les enseignants. Mais là, nouveau problème: les enseignants assument aussi un certain nombre de tâches ingrates (paperasse, examens, programme, etc...). Si l'on accorde les mêmes avantages aux chercheurs qu'aux enseignants, ces derniers ne vont-ils pas se tourner exclusivement vers la recherche? La solution ne saurait être pourtant de payer moins les chercheurs que les professeurs qui ne sont pas déjà royalement rétribués, mais de revoir l'ensemble de l'organisation de l'enseignement supérieur. Ici, comme plus haut, le F. N. R. S. nous ramène au problème primordial, celui du développement de nos Universités.

Artisanat, efficacité, gaspillage

Les dirigeants actuels du fonds semblent animés par le souci légitime d'éviter tout gaspillage. Sur ce point, nous avons pris des renseignements auprès des responsables de services de recherches dans deux pays voisins: ils se recouperont parfaitement. Dans un grand service de recherche, il y a environ 40 % de coulage. On peut chercher à réduire ce coulage, mais on tombe vite dans l'artisanat. Et finalement, de grands services, coûteusement équipés, travaillent à dimension utile, se révélant, malgré le coulage, les plus efficaces pour l'avancement de la science.

Nous serons obligés, nous aussi, de travailler souvent à cette dimension, si nous désirons soutenir la concurrence internationale.

Et aussi, la demande devra être particulièrement encouragée dans les secteurs faibles encore en traditions universitaires, mais indispensables à notre avenir. Où en est, par exemple, pour reprendre un problème évoqué dans ce numéro, la recherche pédagogique?

Le prix du succès

Le centre du problème, ce n'est pas l'activité du F. N. R. S. qui donne satisfaction à la majorité des chercheurs. Mais:

a) des réformes de structure de l'enseignement supérieur; le développement rapide et primordial de nos Universités;

b) un changement de la mentalité suisse.

Nous prendrons paradoxalement, pour exemple, l'affaire ancienne du P. 16. Il y avait là, certes, des réactions complexes, des intérêts financiers en jeu, l'opposition aux crédits militaires, mais aussi ceci qui était révélateur: « Comment, un prototype qui échoue, non pas une, mais deux fois... un comble! »

Et pourtant la recherche, pacifique, celle qui nous intéresse, bien sûr, ne connaît le succès qu'au prix de l'échec, non pas un échec ou deux échecs, mais dix, vingt.

Le prix des échecs, le prix du développement de nos Universités, voilà ce que nous ne sommes pas encore décidés à payer pour que se développe la recherche scientifique nationale.

On va sacrifier le plus urgent

La pollution de l'eau est un problème grave. En dépit des délais imposés par la loi, quantité de communes sont en retard dans la construction des stations d'épuration. Désormais, elles auront pour leur inertie une bonne excuse: les mesures antisurchauffe. Comment, direz-vous, des travaux de cette nature ne sont pas frappés d'interdiction? Certes pas. Mais les petites et moyennes communes, pour financer des investissements aussi importants, ne peuvent recourir à l'emprunt ou aux fonds de l'A. V. S. Elles s'adressent donc aux banques cantonales. Or ces dernières leur appliquent, à elles aussi, de sévères restrictions de crédit. Et voilà: à plus tard, pour des temps meilleurs, une eau moins trouble.

Dans une économie planifiée, le financement de tels travaux serait prévu.

A défaut, on sacrifie la santé publique.

Traduisons le Conseil des Etats devant une Haute Cour... de linguistes

On peut approuver ou ne pas approuver la politique économique du Conseil fédéral.

Mais elle traduit bien sa volonté de lutter, à sa manière, contre l'inflation. Le moyen essentiel est le resserrement du crédit, la hausse du loyer de l'argent, qui entraîne un certain renchérissement du coût de la vie. Nous nous efforçons de le démontrer à longueur de colonnes.

Aussi, en débaptisant les arrêtés destinés à lutter contre la surchauffe, pour les nommer arrêtés contre le renchérissement, les Chambres fédérales contribuent à la perversion du langage.

Nous avons déjà l'impôt de défense nationale, qui est en fait et simplement un impôt fédéral direct. L'impôt sur le chiffre d'affaires, qui est en fait un impôt de consommation.

Nous aurons les arrêtés contre le renchérissement, qui contribueront au renchérissement.

Le respect du citoyen commence par le respect des mots.